

# Communiqué de Presse

Le 25 janvier 2006,

## Polices nationale et municipale intercommunale : plus qu'un partenariat, une complémentarité

**Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance définit les premières bases d'une collaboration entre les deux polices. Mais la coopération s'est vraiment concrétisée à l'issue de la signature de la convention de coordination en avril 2005.**

Concrètement, la collaboration entre la police nationale et la police municipale intercommunale se traduit par des opérations communes (contrôles routiers...) et un partenariat étroit qui a notamment fait ses preuves lors des événements du mois de novembre dernier ; la police municipale intercommunale est venue renforcer en soirée de la police nationale pour des missions relevant de sa compétence.

Au quotidien et sur le terrain, le partenariat s'affiche comme une complémentarité des deux polices. L'opération tranquillité vacances est une des actions qui le démontre. Les polices nationale et municipale intercommunale surveillent toutes les deux les logements, pavillons et commerces des propriétaires en vacances et qui ont sollicité ce service. Ainsi les patrouilles, multipliées et aléatoires, permettent d'accentuer la prévention, la dissuasion voire l'interpellation d'éventuels cambrioleurs.

Autre partenariat : la prévention routière grâce à la multiplication des contrôles. Sur les routes, ces deux polices s'associent afin de multiplier les points de contrôle simultanés ou de renforcer les équipes pour améliorer la sécurité des policiers engagés ainsi que celle des usagers de la route.

Lors des festivités culturelles ou sportives sur la ville, à l'exemple de la Ronde d'Ermont, leur complémentarité permet une présence accrue d'effectifs et donc une meilleure sécurisation de la population.



Comme autre exemple concret de cette volonté de travailler ensemble : les chefs de la police intercommunale rencontrent quotidiennement, pour un briefing, les chefs de secteur de la police nationale. Ainsi, une véritable cohésion entre les deux polices s'établit.

De même, des formations, informatiques ou de Tonfa (bâton de défense), seront mises en place pour des effectifs des deux polices. Afin d'améliorer cette complémentarité, un poste de radio de la police municipale intercommunale devrait être installé prochainement au commissariat.

La communauté d'agglomération Val-et-Forêt a mis à disposition du commissariat un véhicule banalisé pour effectuer différentes missions administratives et permettre ainsi aux véhicules de la police nationale d'être pleinement opérationnels. La communauté d'agglomération a de même pris en charge le financement et la construction du nouveau commissariat de police, qui sera basé à Ermont.

### **Les futurs partenariats**

La collaboration entre les deux polices s'intensifiera encore avec la vidéo-surveillance. Des écrans de contrôle seront installés dans les locaux de la police intercommunale, un écran répéteur dans les locaux du commissariat de police. Une charte devrait être signée afin de définir précisément les rôles et l'utilisation de ce nouvel outil par chacun des partenaires dans ce champ d'action.

#### **Hôtel de Police**

Rue Saint-Flaive Prolongée - BP 82 - 95123 Ermont Cedex - 01 30 72 66 66  
Ouverture du commissariat et dépôt de plainte 24h/24

#### **Police municipale intercommunale**

100 rue Louis Savoie - BP 83 - 95123 Ermont Cedex - 01 30 72 38 55  
Après 19 h : 06 20 79 84 93

#### **Communauté d'agglomération Val-et-Forêt**

376 rue du Général Leclerc  
01 34 44 16 70

[www.valetforet.org](http://www.valetforet.org)

